



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL260017 – 321, rue du Repos

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 321, rue du Repos, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre le maintien du stationnement actuellement aménagé, lequel empiète en façade du bâtiment principal au-delà de ce qui est prévu au règlement de zonage #397-25. Si elle était accordée, le stationnement conserverait un empiètement de 4,96 mètres, représentant environ 60 % de la façade avant du bâtiment principal, soit une augmentation de 2,2 mètres par rapport à l'empiètement maximal permis selon la réglementation.

Le règlement de zonage #397-25 stipule, à l'article 104 « Localisation des cases de stationnement sur le terrain »:

Qu'un espace de stationnement hors rue peut être intégré au bâtiment principal ou localisé en cour arrière, en cour latérale, en cour avant secondaire ou en cour avant, sans toutefois être localisé devant la façade du bâtiment principal, sauf dans les cas suivants:

3° s'il s'agit d'un usage habitation jumelée, le maximum d'empiètement est fixé à 1 /3 de la largeur de la façade de l'unité d'habitation. Toutefois, cette norme ne s'applique pas dans le cas de l'agrandissement de l'unité d'habitation;

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait le maintien du stationnement actuellement aménagé, lequel empiète de 2,2 mètres au-delà de l'empiètement permis en façade du bâtiment principal selon la réglementation.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **7 avril 2026, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 18^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure No DPDRL260017 – 321, rue du Repos », et ce, en date du 18^e jour de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de mars 2026.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

